

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Pour obtenir son permis d'organiser, un organisateur doit adresser un dossier complet à la FFSA, PAR L'INTERMEDIAIRE DE SA LIGUE, à l'exception des rallyes régionaux dont le permis d'organiser FFSA sera délivré par la Ligue.

Ce dossier comprendra obligatoirement :

- Le projet de règlement particulier visé par la Ligue.
- L'itinéraire horaire détaillé ainsi que le timing des véhicules d'encadrement.
- Les cartes et les plans des ES (format 21x29.7).
- Le chèque correspondant au paiement du solde de l'inscription.

Il est interdit de publier un pré-règlement ou règlement (internet ou autre), avant d'avoir obtenu le visa de la FFSA et d'avoir procédé aux éventuelles modifications.

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif. Le logo FIA est interdit sauf pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA qui devront utiliser le logo FIA de leur Championnat à l'exclusion de tout autre logo FIA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

Ouverture des engagements :

Clôture des engagements :

Parution du carnet d'itinéraire :

Dates et heures des reconnaissances :

Vérifications des documents le :..... àh..... Lieu :

Vérifications des voitures le :..... àh..... Lieu :

Heure de mise en place du parc de départ le :..... àh..... Lieu :

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :..... àh..... Lieu :

Publication des équipages admis au départ le :..... àh..... Lieu :

Publication des heures et ordres de départ le :..... àh..... Lieu :

Briefing des pilotes prioritaires le :..... àh..... Lieu :

Départ de :

Publication des résultats partiels le :..... àh..... Lieu :
Arrivée à :
Vérification finale le :..... àh..... Lieu :
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :..... àh..... Lieu :
Remise des prix le :..... àh..... Lieu :

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobileorganise leen qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile(nom)..... le ...(date)..... sous le numéro ...(numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

Comité d'Organisation

Président :
Membres :
Secrétariat du Rallye, Adresse :
Téléphone :
Fax :
Permanence du Rallye :
Lieu, date, horaire :

Organisateur technique

Nom :
Adresse :

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :
Directeur de Course :
Directeur de Course Adjoint :
Médecin Chef :
Commissaires Techniques :
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :
Chargés des relations avec la presse :

Préciser ES par ES:

Nombre de postes de commissaires
Nombre d'extincteurs par poste.....
Nombre de commissaires
Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale).....

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye..... compte pour

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : €
- sans la publicité facultative des organisateurs : € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de représente un parcours de km.

Il est divisé en étapes et sections.

Il comporte épreuves spéciales d'une longueur totale de km.

Les épreuves spéciales sont :

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Prix en espèces

Coupes